

Prévention de la délinquance, sécurité et gestion urbaine de proximité

Terrains communs et approches croisées

PÔLE DE RESSOURCES DÉPARTEMENTAL VILLE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Architecture et sécurité : postures et pratiques >>>>>>>>>>>>>>>>>>p.12

Introduction

L'amélioration de la qualité du cadre de vie et des rapports sociaux entre habitants est inscrite au cœur des enjeux de la Politique de la ville et, plus largement, des politiques de développement social urbain. Elle se traduit par une attention quotidienne à la qualité de la gestion urbaine du bâti et des espaces extérieurs et des démarches contractuelles de « gestion urbaine de proximité » (GUP), soutenues par les politiques de la ville et de la rénovation urbaine sur les territoires prioritaires, progressivement élargies par certaines collectivités locales à l'ensemble de leur territoire.

Définies historiquement comme « l'ensemble des actes qui concourent au bon fonctionnement d'un quartier » (note de cadrage de la GUP de 1999 (DIV, DGUHC, UNFOHLM), ces démarches doivent souvent s'attacher aux problèmes de sécurité et de tranquillité publique, qui se posent parfois avec acuité sur les territoires où elles sont mises en œuvre. Car, s'ils peuvent parfois résulter de problématiques sociales ou de comportements individuels et collectifs, les problèmes de sécurité sont également produits ou aggravés par les déficiences de gestion urbaine (espaces mal entretenus, peu investis et dépréciés, manque de lieux de convivialité, tensions autour de l'appropriation de certains espaces publics et privés). Réciproquement, les problèmes de sécurité et de tranquillité publique amoindrissent la qualité et complexifient la maîtrise des prestations de gestion urbaine.

L'articulation entre la GUP et les actions et dispositifs qui concourent à prévenir la délinquance et à assurer la tranquillité et la qualité des relations sociales est alors essentielle. La Politique de la Ville promeut des démarches de prévention de la délinquance par le biais des Conseils Locaux (ou Intercommunaux) de Prévention de la Délinquance CL(I)SPD et des CLS (Contrats Locaux de Sécurité), dont certaines prérogatives et perspectives rejoignent les approches de gestion urbaine, les intentions de renforcement de la coordination notamment. Pourtant, dans les faits, cette articulation s'avère fréquemment complexe, freinée par des logiques, cultures professionnelles, champs et modes d'intervention qui peuvent apparaître éloignés et une réelle difficulté à aborder ces questions de manière globale et transversale, et à les envisager comme complémentaires et constitutives de la cohésion sociale.

Sur quels objets, à quelles échelles et selon quelles modalités, les dynamiques partenariales des actions et démarches de gestion urbaine d'une part, et de sécurité et prévention de la délinquance d'autre part, peuvent-elles se rencontrer ? Comment et à quelles conditions mieux articuler les actions et les démarches au plan local et de manière opérationnelle ? Comment, in fine, promouvoir une approche globale et intégrée des enjeux de gestion urbaine et de prévention de la délinquance en s'appuyant sur des principes d'action partagés par les dispositifs spécifiques à ces deux champs ?

Afin de mettre ces objets au travail, le Pôle de ressources a proposé une série d'ateliers fin 2011 et durant le premier semestre 2012, à l'attention des acteurs du Val d'Oise en charge de la gestion urbaine de proximité, de l'animation sociale, de la participation des habitants et de la prévention de délinquance. Animés par Alice Collet, chercheur et consultante au CSTB, ces ateliers ont d'abord cherché à penser les interactions entre ces différentes dimensions, comme facteur de qualité pour le fonctionnement social urbain d'un territoire. Ces interactions ont ensuite été déclinées de manière plus opérationnelle, en regard de deux dimensions (la participation des habitants et le management des agents de proximité) et d'une traduction en termes d'organisation locale (expérience rennaise, avec Gilas Le Guernigou). Puis, le cheminement emprunté a amené le groupe à réfléchir à une approche plus globale de la sécurité dans l'aménagement de l'espace public et dans la Ville, avec une intervention de Paul Landauer, architecte urbaniste.

Cette publication, rédigée par le Pôle de ressources avec le CSTB, retrace les principaux contenus et enseignements des ateliers, prenant appui sur les ressources et analyses portées par les participants et les apports et expertises externes (Alice Collet, Paul Landauer, Gilas Le Guernigou).

Penser l'interaction entre prévention,

La problématique du fonctionnement social urbain

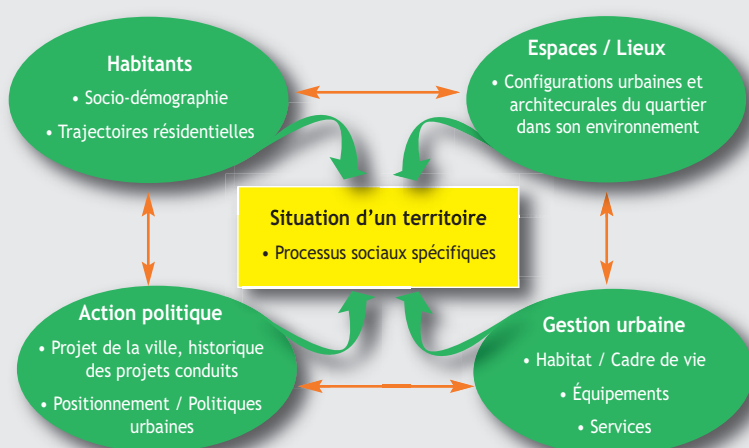
Pour appréhender et caractériser le fonctionnement d'un quartier, ses ressources ou ses difficultés, son attrait ou ses fragilités, sa tranquillité ou le sentiment d'insécurité qu'il procure, deux dimensions sont le plus souvent et historiquement mobilisées : sa configuration urbaine et les caractéristiques de ses habitants. Si ces deux composantes sont effectivement essentielles et constitutives du fonctionnement d'un territoire, elles restent toutefois restrictives. D'où l'intérêt d'ouvrir la compréhension du territoire à l'aune de son « fonctionnement social urbain », qui permet de prendre en compte un nombre plus important de dimensions, en tension et en interaction permanentes pour générer les processus sociaux. Par processus sociaux, on entend l'ensemble des manifestations que sont l'ambiance et le sentiment de bien-être (ou les tensions et conflits sociaux) qui se dégagent sur le territoire, le respect des lieux (ou les incivilités, le vandalisme et les faits d'insécurité), l'attachement au territoire (ou le désinvestissement et l'absence de sens à habiter), le sentiment d'appartenance à la ville (ou le sentiment d'abandon) et la qualité des relations sociales et de voisinage, basées sur des liens familiaux, amicaux et autres réseaux (ou l'isolement social, le retrait, le repli et le sentiment d'insécurité...).

Le fonctionnement social urbain rend compte de la manière dont on peut qualifier la situation d'un territoire et se construit, à minima, à l'intersection de quatre dimensions :

- sa configuration et son organisation urbaine, paysagère et architecturale, les relations qu'il entretient avec son environnement proche et lointain,
- ses habitants et usagers, leurs caractéristiques sociodémographiques et culturelles, leurs itinéraires résidentiels, leurs modes d'habiter,
- sa gestion urbaine : les modes d'intervention et d'organisation de ses gestionnaires, leurs stratégies, leurs coopérations...
- le projet politique qui y est développé, resitué par rapport à d'autres secteurs de la ville et par rapport à l'histoire des politiques publiques locales, le degré d'investissement et de considération des pouvoirs publics.

Au-delà de leurs caractéristiques propres, les interactions entre ces dimensions vont être déterminantes dans le fait qu'un quartier sera agréable à vivre, attractif ou dégradé, intégré à la ville ou à sa marge, c'est-à-dire dans la production et la qualité de ses processus sociaux.

Fonctionnement social urbain



Les fondements du fonctionnement social urbain apparaissent dans l'article de M. Bonetti « La gestion urbaine des quartiers d'habitat social et la construction des relations sociales », 1994. Cette problématique et le cadre d'analyse qui en découle ont depuis été au cœur des missions conduites par le Laboratoire de Sociologie Urbaine Générative et a donné lieu à de nombreux travaux.

sécurité et gestion urbaine

La sécurité, au cœur de la qualité du fonctionnement social urbain d'un quartier, enjeu pour les habitants et l'action publique locale

La sécurité, la tranquillité ou a contrario l'insécurité constituent des enjeux fondamentaux pour ses habitants et usagers, comme le rappelle le rapport 2011 de l'Observatoire National des ZUS (ONZUS), qui souligne que la délinquance est, pour les habitants des quartiers prioritaires, la première cause de préoccupation et que le sentiment d'insécurité y est plus fort qu'ailleurs.

Ces différentes dimensions constituent autant de processus sociaux qui peuvent être éclairés par l'analyse du fonctionnement social urbain d'un quartier resitué dans un territoire plus vaste. Les actes de délinquance (dégradations volontaires de biens publics et privés, violences, vols et trafics), comme les phénomènes de groupe ou d'appropriation parfois exclusive d'espaces publics ou privés (qui accroissent le sentiment d'insécurité) sont des problématiques auxquelles sont confrontés les habitants, mais aussi les agents de proximité des institutions présentes sur le territoire.

La sécurité, un processus social éclairé par l'analyse du fonctionnement social urbain

Une analyse des différentes dimensions du fonctionnement social urbain peut alors éclairer en quoi celles-ci peuvent interagir et contribuer à expliquer les problèmes de sécurité :

- **L'organisation urbaine, la conception architecturale et paysagère des espaces et la relation à l'environnement :** s'ils ne produisent pas de la délinquance ou de l'insécurité, les modes d'organisation urbaine, architecturale et paysagère peuvent en favoriser le développement (l'illustration de ce lien, objet du dernier atelier, est illustré dans la dernière partie de cette synthèse). Les travaux de Jane Jacobs¹ et la faculté positive de « surveillance naturelle » dont bénéficient les espaces concentrant une mixité de fonctions et une forte densité de passage sont une illustration de ce lien. A contrario, certaines formes urbaines et architecturales peuvent majorer le sentiment d'insécurité, voire contribuer au développement d'actes délictueux : espaces labyrinthiques, flux ségrégués ne permettant pas une mixité des regards, espaces vides, monotones et démesurés qui ne permettent pas une « attention à autrui », souvent angoissants et assimilés à des espaces sans règles d'usage. Le lien entre urbanisme et sécurité est illustré par les diagnostics de sécurité publique conduits lors de l'élaboration de projets de rénovation urbaine, aménagements d'une certaine ampleur ou de certains équipements publics. Il conduit aussi au développement parfois trop systématique de démarches d'aménagement (résidentialisation, vidéosurveillance) comme modalités privilégiées de sécurisation d'un site.
- **Les situations résidentielles et sociales des habitants :** il n'y a pas de relations mécaniques entre certaines situations individuelles et collectives de fragilité sociale (chômage, ségrégation sociale,...), résidentielle (peu de perspectives d'évolution de trajectoire) et le développement de la délinquance. De même, le sentiment d'insécurité renvoie à la fois à des phénomènes réels (faits subis, connus par des proches ou rapportés par la rumeur), mais est également construit sur le registre de l'imaginaire et, de plus en plus, par des préoccupations individuelles et collectives d'ordre social et politique. Certaines situations individuelles de vulnérabilité (isolement, repli, etc.) tout comme certaines caractéristiques du parcours résidentiel (absence de perspective résidentielle, installation récente dans un quartier etc.) peuvent majorer le sentiment d'insécurité.

¹ Jane Jacobs, *The Death and Life of Great American Cities* (1961)

- **les politiques et l'action publique** : la sécurité est liée aux modes de coopération des acteurs de la prévention et de la sécurité sur un territoire (police nationale, ville, etc.), à leurs stratégie et modalités d'intervention ainsi qu'à leur capacité de « coproduction » et de dialogue avec les habitants. Ainsi, les modalités de présence et d'actions de ces institutions et leur capacité d'écoute des habitants participent pleinement du sentiment de sécurité. Plus largement, le sentiment de sécurité renvoie à la perception du sens de l'action publique et à la compréhension du rôle des institutions par les habitants. L'action des institutions peut contribuer à forger un sentiment de confiance en l'avenir pour soi-même, ses proches et le devenir collectif de son quartier ou a contrario un sentiment de dévalorisation et de déclassement social².
- **la gestion urbaine** : la qualité de la gestion urbaine participe du sentiment de sécurité et même de la prévention de la délinquance. Si l'on se réfère à la théorie de la vitre brisée de Kelling et Coles³, la gestion urbaine médiatise le rôle des institutions publiques dans la régulation de la vie sociale. Ainsi, une gestion urbaine de mauvaise qualité se traduit par la visibilité de certains phénomènes (dégradations, épaves, encombrants etc.), interprétés par les habitants comme une perte de la maîtrise de l'espace par les institutions publiques et ayant une incidence sur le sentiment d'insécurité. Ces phénomènes contribuent à la dilution des règles de vie sociale, voire favorisent le développement du vandalisme, de par la prise de contrôle facilitée par les groupes délinquants : chacun se croit libre de faire ce qu'il veut, les conflits et l'agressivité se développent entre habitants et avec les gestionnaires, chacun se renvoyant la cause du processus de dégradation.

Le développement des politiques publiques locales de sécurité et de prévention de la délinquance adaptées aux enjeux des territoires

Au début des années 1980, la situation de certains quartiers fragilisés (grands ensembles, quartiers d'habitat social) a fait progressivement émerger l'urgence de développer des politiques publiques de prévention de la délinquance adaptées aux enjeux des territoires. Jusque là, les questions de délinquance et de sécurité étaient traitées dans le cadre d'approches sectorielles (police, justice...) classiques, segmentées et descendantes. Les émeutes des Minguettes à Vénissieux en 1981 vont déclencher une réflexion sur la nécessaire approche territoriale de l'action publique, dans le cadre de la politique de la ville notamment. En matière de prévention de la délinquance, cette réflexion va déboucher, après le rapport Bonnemaïson, sur une nouvelle approche, basée sur une coopération entre l'État, les collectivités territoriales et les associations locales. Un outil de coordination et d'échanges local va se mettre en place : le Conseil communal de prévention de la délinquance.

Différents dispositifs et contrats vont ensuite se succéder, déplaçant, au gré des orientations gouvernementales, le curseur entre prévention et répression, entre action sur les actes ou sur les causes, mais s'accordant généralement sur quelques points : l'enjeu de l'approche locale, la coordination des acteurs du champ de la prévention, la sécurité et de l'action sociale, le rôle central du maire.

Depuis 2002, les politiques locales ou intercommunales de sécurité et prévention de la délinquance sont ainsi animées dans le cadre Conseils Locaux de Prévention de la Délinquance (CLSPD) ou leur déclinaison intercommunale (CISPD). Ils ont été renforcés par les lois du 5 mars 2007, relatives à la prévention de la délinquance et à la protection de l'enfance. Le CLSPD/CISPD représente ainsi « une instance de concertation locale pour lutter contre l'insécurité et prévenir la délinquance autour de laquelle doivent se mobiliser les institutions et organismes publics et privés concernés ». Le CLSPD/CISPD est donc animé par deux ressorts : la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance.

² On peut notamment se référer aux résultats des très nombreuses enquêtes auprès des habitants conduites par B.Allen. Par exemple, en dernier lieu dans le quartier de la Reynerie au Mirail (Toulouse) dont un résumé a été publié dans un Numéro spécial de la revue Urbanisme « Grand Toulouse - métropole en projets » Hors Série N°40 , 2011

³ Roche Sebastian. La théorie de la « vitre cassée » en France. Incivilités et désordres en public. In: Revue française de science politique, 50e année, n°3, 2000. pp. 387-412.

Les thématiques principales de ces politiques et dispositifs locaux de prévention de la délinquance concernent l'accès au droit et l'aide aux victimes, la veille territoriale, les mesures de réparation, l'accompagnement de la jeunesse, la citoyenneté. Des axes de travail sont également développés autour d'un volet préventif (prévention spécialisée, réussite éducative, aide et soutien à la parentalité) et sécuritaire (mise en place / renforcement de la police municipale, vidéo-surveillance, violences faites aux femmes, sécurisation des transports en commun...).

Fortes d'un portage politique affirmé, de la richesse du système d'acteurs mobilisés, d'une structuration formelle mais souple (caractère évolutif du dispositif), les démarches locales de prévention de la délinquance pêchent encore par une difficulté à construire un discours commun et objectif sur l'insécurité, à coproduire des politiques de sécurité avec certains acteurs (les habitants notamment) et à faire la preuve de l'efficacité des dispositifs et outils mise en place. Elles ne s'intéressent que depuis quelques années à la question de la gestion urbaine de proximité, dont la qualité ou les dysfonctionnements vont pourtant contribuer à générer de la tranquillité ou à aggraver l'insécurité, les actes d'incivilité ou de délinquance.

Le rôle fondamental de la gestion urbaine de proximité dans le fonctionnement social urbain

Comme les politiques locales de sécurité et de prévention de la délinquance, les démarches de gestion urbaine de proximité (GUP) sont relativement récentes, l'action publique s'étant historiquement plutôt focalisée sur des interventions lourdes ciblant les configurations urbaines (réhabilitations, requalifications) ou les dynamiques sociales pour améliorer le fonctionnement des quartiers. Mais, faute d'une action continue pour garantir la qualité du cadre de vie et services urbain, ces démarches n'ont que rarement produit les effets escomptés, les spirales de dégradation se réenclenchant rapidement.

Il faudra du temps et plusieurs années d'expérimentations locales d'adaptation de la gestion dans les années 1980-1990, pour que l'enjeu de la gestion urbaine soit reconnu comme tout à fait essentiel dans sa capacité à procurer un environnement et un cadre de vie de qualité, à enrayer les processus de dégradation et de déqualification des quartiers. Ainsi, la gestion urbaine constitue une dimension déterminante du fonctionnement social urbain des quartiers parce qu'elle rend possible « le bon usage » par les habitants des lieux et des espaces urbains qui sont autant de supports pour les pratiques sociales des espaces, le développement des relations sociales et la construction des sentiments de valorisation et dévalorisation.

Les démarches de gestion urbaine de proximité, soutenues par la Politique de la ville et la rénovation urbaine, cherchent à apporter une réponse qualitative des acteurs de la gestion publics et privés (ville, EPCI, bailleurs sociaux, copropriétés etc.) aux dysfonctionnements de gestion de certains quartiers. Elles prônent une adaptation des prestations de gestion aux spécificités et usages des territoires, une meilleure réactivité et coordination entre gestionnaires, la valorisation des agents de proximité et l'association des habitants à la gestion de leur cadre de vie. Dans des territoires concernés par des opérations de réhabilitation, rénovation urbaine ou d'aménagement, les démarches de GUP cherchent à prendre en compte et anticiper des enjeux de gestion (conditions d'entretien, ergonomie, durabilité etc.) et d'usages (densité, flux etc.) dans la réflexion sur la vocation, l'organisation urbaine, architecturale et paysagère (composition, dimensionnement etc.) et la qualification des espaces. La GUP est également intégrée à un certain nombre de préoccupations traduisant sa portée stratégique : développement durable, pérennisation des investissements de rénovation urbaine, intervention de droit commun et gestion post-ANRU dans les quartiers.

Concrètement la gestion urbaine s'attache à plusieurs domaines, engageant plusieurs cercles d'acteurs :

- la gestion, l'entretien et la qualification des immeubles et des espaces publics et privés, la gestion des déchets et services urbains : services techniques des villes, bailleurs et EPCI, gestionnaires de réseaux etc.
- le renforcement du lien social, l'animation locale, l'action sur les fragilités sociales et locatives : interlocuteurs de proximité des habitants, équipements sociaux et culturels, associations et amicales de locataires, etc.
- la tranquillité publique et la sécurité : Police, Justice, services locaux de prévention de la délinquance et de la sécurité, équipes de médiation et de prévention spécialisée etc.

Près de 15 ans après la signature des premières conventions, les démarches de GUP ont généralement permis de renforcer l'interconnaissance entre institutions gestionnaires et de faire évoluer la culture du partenariat et de la proximité. Elles ont parfois contribué à enrichir les projets urbains du point de vue des enjeux de gestion et d'usage et à renforcer la prise en compte des attentes et besoins des habitants concernant la qualité de leur cadre de vie.

Toutefois, la gestion urbaine et les acteurs qui la mettent en œuvre souffrent encore d'un déficit de considération et de reconnaissance. La GUP est souvent reléguée à des dimensions « fonctionnelles » et souvent cantonnée à une approche technique et les métiers de la gestion souvent dévalorisés et peu légitimes au sein des organisations. La complexité des enjeux posés par la GUP est souvent sous-estimée car elle porte sur des objets apparemment simples (propreté, entretien etc.) mais pose des questions politiques, organisationnelles, économiques et sociales de fond. Ces démarches peinent à démontrer leur efficience et leur portage politique est peu affirmé. Les démarches de GUP restent encore peu lisibles, essentiellement centrées sur des thématiques juxtaposées et peu articulées aux autres dispositifs locaux. Il en est d'ailleurs ainsi de la faible contribution et articulation de la GUP avec les dispositifs d'animation locale des politiques de prévention de la délinquance.

Penser l'articulation entre gestion urbaine, sécurité et prévention

Sécurité, tranquillité et prévention d'une part et gestion urbaine d'autre part sont intrinsèquement liées, en tant que composantes du fonctionnement social urbain d'un territoire, qui interagissent avec d'autres dimensions.

(In)sécurité et gestion urbaine

Sécurité et gestion urbaine interagissent notamment de la manière suivante :

- la sécurité est un élément déterminant qui influe de manière directe sur la qualité de la gestion urbaine. Le degré de sécurité a ainsi une incidence sur les conditions d'exercice des agents de terrain, la visibilité et la pérennité des efforts de gestion et la capacité des habitants à développer des pratiques positives de respect, d'appropriation voire de valorisation qui viennent soutenir les efforts des gestionnaires. L'insécurité complexifie la régulation et la maîtrise des espaces, peut altérer les conditions d'exercice des gestionnaires urbains (intimidations, agressions etc.), les démobiliser et alimenter leur repli progressif. Elle a généralement une incidence sur les coûts de gestion (vandalisme, dégradations) et des effets négatifs sur les pratiques sociales des espaces (évitement) et le lien social.
- Réciproquement, la qualité de la gestion urbaine a une incidence sur la sécurité et participe du sentiment de sécurité. Une gestion urbaine de mauvaise qualité conduit à la dilution des règles de vie sociales et peut entretenir une spirale de conflits et de dégradations. De manière plus profonde, elle renvoie aux habitants une image dévalorisée du quartier et d'eux-mêmes, elle peut être interprétée comme une perte de la maîtrise de l'espace par les institutions publiques et susciter un sentiment d'abandon voire de déclassement social, selon un processus de dévalorisation de l'image de son quartier, de ses habitants et de soi-même.

Prévention et gestion urbaine

Si l'on se réfère à l'ensemble des champs que recouvre la prévention (prévention sociale, prévention éducative et prévention situationnelle), on peut illustrer en quoi elle interagit avec la gestion urbaine.

- La prévention sociale vise à agir sur le contexte de vie pour transformer la relation des habitants à leur environnement et développer les facteurs de sociabilité et de régulation. Elle suppose donc un environnement et un cadre de vie de qualité, susceptible d'améliorer les relations sociales et de réduire les antagonismes sociaux. Inversement, en travaillant la relation des habitants à leur environnement, elle participe des enjeux d'appropriation des lieux essentiels pour soutenir et prolonger les efforts de gestion des institutions gestionnaires. Plus largement, elle plaide pour une prise en compte des caractéristiques du fonctionnement social-urbain d'un site dans l'élaboration de projets urbains et des projets de gestion urbaine. L'enjeu est en

effet de ne plus penser la question sociale comme un « à côté » ou un « après » des projets mais de l'intégrer comme une composante essentielle, en termes d'atout à mobiliser, de difficulté à traiter ou de potentiel à révéler pour améliorer le fonctionnement social-urbain d'un site.

- La prévention éducative recherchant un travail ciblé sur la personnalité et les comportements d'un public considéré comme fragile pour infléchir les trajectoires personnelles, participe d'une amélioration de la relation entre ce public et son environnement social.
- La prévention situationnelle enfin, en travaillant sur les circonstances dans lesquelles les infractions peuvent être commises pour éviter les passages à l'acte, suppose une qualification des espaces et une gestion de proximité adaptée aux caractéristiques et aux problématiques du site, en termes de services ou de présence notamment.

Les limites et l'enjeu d'une articulation renforcée entre sécurité, prévention et gestion urbaine

Etant donné la complexité des situations d'insécurité et de dégradation du cadre de vie, les acteurs de la sécurité, de la prévention comme ceux de la gestion éprouvent des difficultés à avoir prise sur les mécanismes qui y contribuent et développent le plus souvent des actions ou des dispositifs totalement juxtaposés et peu coordonnés dans leur visée, leur mode opératoire et leur suivi.

Dans certains territoires, acteurs et dispositifs de la gestion, de la sécurité et de la prévention se trouvent parfois associés, mais encore trop ponctuellement et essentiellement dans des démarches de réflexion et de diagnostic. L'éloignement des cultures professionnelles et une réelle difficulté à aborder ces questions de manière globale et transversale freinent, le plus souvent, la traduction de ces échanges dans les actes.

Pourtant, les enjeux d'articulation apparaissent relativement naturels et les plus-values réciproques. La gestion urbaine et la sécurité/prévention portent pour partie des spécificités et finalités qui leur sont propres, mais partagent le même enjeu de qualité du cadre de vie des habitants, du fonctionnement social urbain et de cohésion sociale.

Penser l'articulation entre ces dimensions ne doit pas se traduire par l'effacement de l'une par rapport à l'autre, mais prendre appui sur les atouts de chacune :

- les démarches de gestion urbaine développent généralement une culture du terrain, de la proximité (visites sur site, diagnostics en marchant) et de la relation aux habitants (enquêtes d'opinion et de satisfaction, prise en compte des usages, besoins et attentes). Elles initient des modes opératoires pragmatiques tels que des groupes de travail de mise à plat et de résolution de problèmes qui visent une mobilisation des organisations parties prenante (voire des habitants) pour résoudre les dysfonctionnements récurrents.
- les dispositifs locaux de sécurité et de prévention disposent généralement d'une véritable légitimité politique (pilotage par le maire), se situent dans une approche pragmatique et itérative, fondée sur la réactivité et la capacité à faire évoluer des priorités en permanence.

Dès lors, l'articulation entre les dispositifs doit se penser au regard d'objets précis et peut contribuer à réinterroger :

- les modes d'organisation et d'animation des dispositifs : instances politiques et techniques, portage partagé de dynamiques territoriales,
- les outils et les approches : diagnostic (concordance ou non entre lieux d'insécurité et lieux de non qualité de la gestion urbaine, suivi des évolutions dans le temps...), stratégie territoriale et plans d'actions, évaluation (la tranquillité comme élément d'évaluation de la qualité de la gestion urbaine, la qualité de la gestion urbaine comme élément d'évaluation de la sécurité et prévention de la délinquance).

Parce qu'ils sont constitutifs et contribuent aux processus sociaux qui peuvent se déployer sur un quartier, l'articulation des dispositifs de sécurité et de prévention de la délinquance et de gestion urbaine est une condition de leur efficacité et de leur efficience pour améliorer le fonctionnement social urbain.

L'amélioration de la gestion urbaine et de la sécurité suppose également une prise en compte de ces dimensions dans la mobilisation et l'implication des habitants, dans l'action individuelle et collective des institutions et dans la conception urbaine, architecturale et paysagère des espaces urbains.

Articuler gestion urbaine de proximité, prévention de la délinquance pratiques

Cette partie repose sur la production du travail collectif engagé dans les ateliers, qui comportaient des temps de mise au travail des participants afin de poser, concrètement, les conditions d'une pratique partagée et concertée liant gestion urbaine de proximité, prévention de la délinquance et tranquillité de l'autre.

Deux leviers d'articulation entre gestion urbaine et prévention/sécurité ont été travaillés durant le cycle d'ateliers : la relation aux habitants (leur prise en considération et implication) et le management des agents de proximité (leur mobilisation et l'attention qui leur est portée). Il ne s'agit pas de dimensions exclusives mais de terrains privilégiés pour articuler ces deux dimensions au regard des pratiques des professionnels et surtout des réalités du territoire val d'oisien.

Par ailleurs, l'articulation entre gestion urbaine et prévention/sécurité nécessite une réflexion sur l'organisation des institutions portant ces dimensions (les collectivités territoriales et les communes en particulier) et, de manière pratique, sur les capacités de rapprochement entre les professionnels de ces différents champs. Il est ici question de structuration des services, de transversalité entre les métiers et de volonté politique quant à l'émergence d'interventions communes. L'expérience significative de la direction de la tranquillité publique et de l'action territoriale de la Ville de Rennes a ainsi été présentée lors d'une séance de travail.

Les habitants : une pierre angulaire dans l'articulation entre gestion urbaine, prévention de la délinquance et sécurisation des espaces

Les habitants envisagent leur quartier dans sa globalité. Ils ne sectorisent pas les problématiques telles que les politiques sociales et urbaines locales peuvent l'opérer, en cloisonnant souvent leur approche sur des thématiques juxtaposées. Rechercher une cohérence d'action entre gestion urbaine de proximité et tranquillité publique participe ainsi d'une adéquation avec le caractère systémique et global du fonctionnement social urbain dans lequel s'inscrivent les habitants. De ce fait, la relation aux habitants représente un terrain d'articulation visant cette intelligence d'intervention.

Les notes de cadrage de la gestion urbaine de proximité de 1999 et 2012 posent d'ailleurs la participation des habitants comme un levier d'amélioration des démarches locales, tandis que celle-ci semble plus délicate sur les enjeux de la prévention et de la tranquillité. En effet, l'implication des habitants sur le plan de la sécurité pose davantage

et sécurisation des espaces : et modes d'organisation

question, tout en exigeant des précautions de principe et de mise en œuvre. Pour ne pas placer les habitants dans une position ambiguë ou ne pas tendre vers certaines dérives liées à la privatisation de la sécurité urbaine, impliquer les habitants sur ces enjeux et questions nécessite de s'entendre clairement sur les attentes et conditions de leur participation.

Synthétiquement, l'enjeu de la relation aux habitants soulève deux questionnements majeurs :

- en quoi les habitants constituent-ils une ressource pour les deux dimensions d'action publique que sont la gestion urbaine de proximité et la tranquillité publique ?
- comment construire des modes de relation et de participation communs avec les habitants ?

Les habitants, experts du quotidien

Les habitants pratiquent quotidiennement le territoire de leur quartier. Ils en connaissent donc les logiques d'usages, les atouts et les problèmes. Ils sont à même de se positionner sur leur cadre de vie, d'en mesurer les richesses et les limites. L'expertise d'usage des habitants constitue donc une ressource importante que les professionnels et les élus ont tout intérêt à reconnaître, légitimer et mobiliser.

L'implication des habitants peut être pensée à deux niveaux :

- un premier renvoie à l'enjeu de connaissance et de compréhension du territoire, des atouts, problèmes et potentiels qu'il renferme en matière de gestion urbaine et de tranquillité publique. Ce niveau s'envisage dans le cadre du diagnostic territorial,
- un second concerne l'association des habitants à la construction de l'action et aux démarches entreprises. Ce niveau s'appréhende dans une logique de participation au long cours des habitants, dans le cadre de différents registres.

Construire l'implication des habitants

L'implication des habitants suppose plusieurs conditions préalables et points de vigilance dans sa mise en œuvre pour assurer à la fois son effectivité et la construction de processus de mobilisation pérennes :

- **Adapter le registre de participation au contexte** : la participation des habitants recouvre différents degrés : l'information, la consultation, la concertation, la co-construction, la co-décision. L'engagement d'une institution dans une démarche participative nécessite une réflexion préalable et un positionnement clair sur le registre de mobilisation ciblé, qui est le plus souvent lié au contexte territorial (ancienneté et degré de maturité des relations aux habitants, effectivité des pratiques de mobilisation), aux finalités et au contenu des projets ou des politiques déployés.

- **Enoncer les « règles du jeu »** : similairement, les échecs de démarches participatives sont régulièrement imputables au « flou » qui entoure leurs finalités et modalités. Au-delà du nécessaire positionnement des professionnels et élus souligné ci-avant, les ambitions, les modalités et le contenu de l'exercice délibératif et participatif doivent être clairement énoncés voire débattus avec les habitants. Pour ne pas susciter de déconvenue, les habitants doivent être clairement informés du registre de participation attendu.
- **Travailler sur des objets de participation mobilisateurs** : pour susciter des envies et renforcer la mobilisation des habitants, les sujets mis à discussion, les thématiques mises en débats, les projets soumis à réflexion et/ou arbitrage sont à envisager en cohérence avec les préoccupations premières des habitants. Si un quartier, par exemple, rencontre une problématique de gestion ou de tranquillité publique, il ne s'agit pas de l'éluder mais bien de penser les manières pour s'y confronter collectivement.

Sur ce sujet, les thématiques de la gestion d'une part, de la prévention/tranquillité d'autre part, ne renvoient pas au même niveau de complexité pour poser les termes du débat avec les habitants. Il semble, ainsi, plus évident de questionner les habitants sur les sujets touchant au champ de la gestion urbaine que sur les dimensions de sécurité et de tranquillité publiques, qui posent plusieurs interrogations. Jusqu'où communiquer auprès des habitants sur les incidents et faits d'insécurité ? Comment la collectivité peut-elle objectiver des faits pour sortir de représentations vis-à-vis de groupes sociaux ou des tensions existantes au niveau local ? Comment dépasser des problématiques individuelles pour situer le débat sur le fonctionnement global du quartier ? Comment faire participer les habitants à la coproduction de la sécurité en évitant les écueils d'une privatisation excessive ? Les questions de tranquillité et de sécurité entretiennent un lien avec la dimension individuelle et subjective et sont, de surcroît, le produit de perceptions différenciées suivant l'âge, le sexe ou l'activité. Un travail de reformulation, sans toutefois nier les problèmes soulevés, est en mesure, alors, d'accoucher du regard commun serein et producteur de sens quant au diagnostic et aux réponses potentielles à construire.

- **Anticiper et ajuster les modalités participatives pour accroître la mobilisation et l'engagement**
La participation des habitants ne se décrète pas. Elle se construit sur le long terme par un travail volontariste et conséquent. Trois conditions semblent incontournables pour construire une relation dans le temps entre professionnels, élus et habitants :

- l'exemplarité de l'action publique, notamment de l'institution qui souhaite porter la démarche de participation, gage de confiance pour les habitants,
- la réciprocité de l'engagement habitants/institution
- la cohérence des intentions et messages entre les différentes institutions présentes sur le territoire.

Ces conditions ne sont toutefois pas garantes d'une mobilisation constante des habitants, qui connaît fréquemment un essoufflement « naturel ». Il y a alors lieu de chercher à mobiliser différents cercles d'habitants, à ne jamais se reposer sur l'existant, mais au contraire à être sans cesse proactif pour élargir la base des habitants engagés dans le présent et le devenir de leur lieu de vie.

- **Orchestrer la participation des habitants à la gestion urbaine et à la tranquillité** : quatre objets sont identifiés comme autant de thèmes et processus moteurs de la participation des habitants sur des démarches croisées gestion urbaine/tranquillité publique :
 - Un travail sur les usages et les comportements. Il requiert plusieurs dimensions : l'information, la sensibilisation individuelle et collective, la régulation.
 - La veille territoriale et le signalement des dysfonctionnements. Ces deux registres renvoient à des méthodologies de mise en œuvre différentes. La veille s'inscrit dans un travail régulier, sur le moyen ou long terme, à travers des dispositifs existants ou à construire, plus ou moins formalisés : instances institutionnelles de concertation, marches exploratoires, mise à disposition d'un outil de recueil des dysfonctionnements (via internet par exemple ou un forum permettant de communiquer des éléments de diagnostics sur le territoire...). La dimension d'alerte se rapporte, pour sa part, à des remontées plus exceptionnelles et oblige à prévoir des capacités de transmission privilégiées entre les habitants et les professionnels. La logique d'interpellation par rapport à un problème repéré par les habitants exige, par ailleurs, des réponses de la part des acteurs concernés et engage ainsi une nécessaire réactivité, pour ne pas générer de frustrations et ne pas être dans l'essoufflement de leur participation.

- La prise en compte des usages dans les projets urbains. Cet enjeu recoupe notamment la question de la prévention situationnelle (voir dernière partie).
- La coproduction. En dernier ressort, il est possible d'imaginer des modalités de participation beaucoup plus inclusives en mettant en œuvre des outils et processus opérationnels conférant une place et un rôle décisionnaire aux habitants. Il peut s'agir par exemple de budgets participatifs, comme de projets partagés où les habitants influent directement sur le contenu de l'action publique locale.

La mobilisation et l'attention aux agents de proximité : acteurs de première ligne en matière de gestion et de sécurité

Les agents de proximité qui interviennent au quotidien dans les quartiers sont les marqueurs « visibles » de la présence des institutions publiques ou privées sur le terrain et les premiers interlocuteurs des habitants. Leur degré de mobilisation sur leurs missions, leur capacité d'ajustement au contexte et de prise en charge des demandes des habitants sont déterminants pour la qualité de la gestion urbaine, la tranquillité et l'image des institutions. Ils sont également essentiels pour la régulation des relations sociales entre individus.

Dans le même temps, ces agents sont en première ligne face aux dysfonctionnements de gestion urbaine, aux difficultés d'ordre social, aux incivilités et phénomènes d'irrespect du cadre de vie, aux tensions et situations d'insécurité. Ces phénomènes peuvent les déstabiliser, les rendre vulnérables et contribuer à leur repli, voire provoquer démobilitation et absentéisme.

En préalable, il apparaît utile de préciser les métiers relevant de la terminologie d'agents de proximité. Ceux-ci recouvrent des champs et métiers très vastes, de la gestion technique du cadre de vie à la gestion sociale et l'animation de proximité, de la veille, médiation à la prévention et sécurité. Gardiens d'immeuble et agents d'entretiens de bailleurs et d'entreprises prestataires, employés des services techniques municipaux ou intercommunaux, de régies de quartier, médiateurs, animateurs, policiers municipaux et nationaux, éducateurs spécialisés et, au-delà responsables d'équipements etc. sont autant d'acteurs dits de proximité. Si le contact avec les habitants et l'exercice territorial de leurs activités les réunissent, leurs missions et cadres d'emploi peuvent fortement différer car ils sont liés aux stratégies et politiques de leurs institutions respectives.

La mobilisation et l'attention aux agents de proximité peuvent se travailler à deux niveaux :

- l'organisation, le management et la gestion des ressources humaines de leur institution employeuse,
- le territoire et le système d'acteurs dans lequel ils interviennent.

Un enjeu d'organisation, de management et de gestion des ressources humaines

La reconnaissance et la considération envers le personnel de proximité relèvent d'abord de la responsabilité de l'institution employeuse, à travers la clarté de la structuration des métiers de proximité, l'effectivité de leur management et plus largement la gestion des ressources humaines.

Les missions des agents de proximité sont-elles clairement définies, délimitées ? Les bailleurs ont, à ce titre, développé une réflexion approfondie sur les cadres d'emploi des gardiens d'immeuble. En est-il de même pour des métiers relevant par exemple de l'entretien ou de la propreté au sein de directions techniques de collectivités ? Pour les médiateurs urbains qui exercent des missions d'ordre à la fois technique mais aussi relationnel ? La clarté et la lisibilité des fiches de poste sont un premier signe de la reconnaissance envers les acteurs qui exercent des métiers la plupart du temps dévalorisés et peu qualifiés.

La qualité du management de ces agents, qui exercent souvent leur mission de manière isolée sur le territoire ou en petites équipes, apparaît également essentielle. Or, l'encadrement de ces postes de proximité est souvent organisé en « râteau », avec un responsable pour plusieurs dizaines d'agents. Cette forme d'organisation interroge la capacité

du manager à définir clairement et de façon personnalisée des objectifs à ses agents, à pouvoir adapter leur intervention aux enjeux et spécificités des territoires et à en assurer un suivi, un contrôle et une évaluation effective. L'organisation positionnant un responsable territorial (chef d'équipe, responsable de secteur etc.) en encadrement d'une équipe resserrée fait ainsi figure de véritable avantage pour l'animation de l'équipe et la mobilisation des agents, en fonction bien sûr de ses pratiques et capacités de management.

L'importance du soutien aux agents de proximité se pose d'autant plus dans des situations où les agents se trouvent en souffrance ou en repli par rapport à un certain nombre de difficultés récurrentes et de comportements agressifs. Elle peut nécessiter le recours à des prestations spécifiques en interne ou en externe (soutien psychologique, coaching etc.), en particulier pour les agents ayant fait l'objet d'une agression physique ou verbale. L'exigence de management concerne également les agents en posture de dépasser le cadre de leurs missions pour tenter de résoudre seuls certaines difficultés (conflits, occupation de halls etc.) en allant parfois au-delà de leurs prérogatives, voire en prenant des risques pour leur sécurité ou celle de leurs proches. Il y a là un véritable enjeu de connaissance de la difficulté des situations professionnelles des agents de terrain de la part de leur encadrement, de reconnaissance de leur capacité de régulation des difficultés ainsi que de soutien dans l'inventivité des solutions déployées au quotidien.

De manière concomitante, la politique de gestion des ressources humaines est un levier de soutien des personnels de proximité. Celle-ci peut activer plusieurs ressorts :

- la formation, qu'elle soit d'ordre technique (avec des aspects juridiques liés au métier) ou relationnelle (gestion du stress et des conflits, relation aux habitants, travail en partenariat),
- la mise en relation et en réseau des agents isolés, ceux-ci pouvant alors bénéficier d'un échange d'expériences sur leurs postures et pratiques professionnelles,
- l'attention réelle aux conditions d'exercice du métier, avec une prise en compte de la difficulté des sites, de la pénibilité des tâches, de l'ancienneté de l'âge des personnels et de l'éloignement entre domicile et travail,
- la gestion prévisionnelle des emplois et compétences, à travers une réflexion sur les métiers et leurs évolutions (le contenu des métiers de proximité évoluant).

Un enjeu d'inscription des professionnels de terrain dans le territoire et ses démarches partenariales

Qu'il s'agisse de démarches valorisant l'expertise des agents de proximité, d'aide à la résolution de problèmes liés au territoire ou d'actions spécifiques de soutien à l'exercice du métier, les expériences collégiales d'échange et de mise en réseau entre professionnels produisent des effets intéressants en termes de reconnaissance et de soutien de ces professionnels.

Celles-ci peuvent se traduire de différentes manières, comme :

- **l'élaboration de guides pratiques** destinés aux personnels de terrain sur la sécurité et la gestion de l'habitat. Différents champs peuvent être abordés, selon l'exemple d'un guide réalisé il y a plusieurs années à Cergy - cf. encadré ci-contre - ou d'un outil réalisé dans le cadre d'une démarche GUP à Nanterre, fruit d'une démarche associant ville, bailleurs et commissariat.

Une illustration de guide « Sécurité et habitat » : Guide pratique à l'usage du personnel de proximité, à Cergy

Constats initiaux :

- Un certain nombre de situations récurrentes liées à des incivilités ou des dysfonctionnements de gestion urbaine, face auxquelles les personnels de proximité se trouvaient démunis (en termes de réponse), isolés et peu soutenus.

Objectifs :

- Reconnaître la position difficile des professionnels de proximité et leur possible statut de plaignant,
- Proposer des modes de résolution collectives et rapides des situations problématiques,
- Clarifier les compétences et responsabilités de chaque acteur : Ville, Bailleur, Police, Justice,
- Situer les personnels de proximité comme des maillons essentiels dans la chaîne de résolution des problèmes, dans un partenariat local.

Méthode : un groupe de travail réunissant les professionnels de proximité et les encadrants : bailleurs, Ville, Police, Justice, identifiant plusieurs catégories d'incidents (dégradation, nuisances, violences verbales ou physiques, graffitis, petits détritus...), et posant des jalons pour y faire face, à partir procédures engageant la Ville, les bailleurs, la Police, la Justice.

Résultat : la production d'un guide sous forme de 12 fiches incidents et procédures de résolution, un lexique de termes juridiques, des adresses et numéros utiles.

Ce type de guide apporte des clés de compréhension et de définition des dysfonctionnements du territoire en matière de gestion, de tranquillité et de sécurité et propose une mise à plat du cadre juridique, des acteurs en présence et de leurs responsabilités. Il vise à proposer également des procédures et contacts pour engager les acteurs de proximité dans un processus de signalement ou de résolution du problème.

Ces démarches aident à positionner clairement le cadre d'intervention des professionnels de proximité, identifient les processus collectifs de gestion et contribuent à lutter contre le sentiment d'isolement.

Ces outils sont d'autant plus intéressants et appropriables lorsqu'il sont suivis de formations.

- **La mise en réseau des personnels, au sein d'une même institution, mais aussi (et surtout) entre plusieurs institutions présentes sur un même territoire.** Cette mise en réseau peut prendre la forme d'un annuaire des acteurs, de réunions partenariales élargies au personnel de terrain, d'espace de verbalisation et d'échange sur les difficultés rencontrées (groupes de parole par exemple) voire de lieux ressource (cf. ci-dessous).

Ainsi, dans le cadre de la mise en place d'une commission tranquillité et sécurité issue d'une démarche de GUP à Nanterre sur le quartier

Berthelot, des temps d'échanges entre agents de proximité de la ville et des bailleurs ont été régulièrement organisés pour susciter leur mobilisation dans le signalement de dysfonctionnements et de faits d'insécurité, à partir d'une « fiche incident » commune. Ces temps de travail ont mobilisé le commissariat pour poser les finalités et le cadre de cette implication collective, préciser la manière dont seraient traitées les informations qui seraient remontées, notamment du point de vue de leur confidentialité, et les modalités d'actions possibles. Ces séances ont été l'occasion de favoriser une connaissance mutuelle et l'identification des cadres d'intervention respectifs de la ville, des bailleurs et de la police nationale et de faire avancer la construction d'une confiance partagée sur le territoire.

La mise en réseau et le travail inter-institutionnel entre agents de proximité n'en restent pas pour autant difficiles à concrétiser. Des questions de légitimité et de confidentialité se posent fréquemment et ces démarches peuvent être vécues comme une ingérence dans les modes d'organisation et le management des agents. Aussi, le cadrage politique en amont de ce type de démarche est-il essentiel pour créer une confiance mutuelle entre les institutions et être clair sur les finalités du travail partagé.

Enfin, alors que les personnels de proximité ont le sentiment, souvent justifié, d'agir en permanence dans l'urgence et dans un registre essentiellement curatif, c'est-à-dire en réaction par rapport aux problèmes, leur mobilisation dans des démarches-projets et des expérimentations placées sur le registre de la prévention peut être un facteur de mobilisation, de prise de distance et de sens retrouvé pour le travail quotidien. Ces démarches permettent en effet de dépasser le mode d'action particulièrement routinier et épuisant du quotidien, compte tenu de la récurrence des problèmes et des interventions à conduire. Dans ce cadre, leur pratique quotidienne et leur connaissance fine du quartier, de ses usages, de ses atouts et dysfonctionnements sur le plan de la gestion comme de la sécurité, sont autant d'éléments précieux pour soutenir des réflexions sur une transformation d'un territoire. La reconnaissance de leur expertise par leur implication dans ces projets ne peut que conforter et valoriser ces professionnels de la proximité.

L'implication et l'attention au personnel de proximité - exemple du Centre de Ressources pour les personnels de proximité soutenu par ABC HLM sur Vaulx-en-Velin depuis 1998 et sur Vénissieux depuis 2007

Constats initiaux :

- Un isolement des gardiens, un manque de formation, un encadrement déficient, l'absence d'espace d'expression de sa souffrance au travail.

Objectif :

- La mise en réseau, le soutien psychologique et la valorisation des personnels de proximité.

Actions :

- Des formations de gardiens jusqu'en 2006 (communication, gestion du stress, des conflits, partenariats, conditions propices à la coopération, aspects juridiques liés aux baux et aux questions de sécurité urbaine),
- Des séminaires de mobilisation des ressources personnelles et relationnelles,
- Des groupes de travail sur la gestion de proximité, en lien avec les partenaires concernés (services propreté, voirie, collecte des déchets, police, éducateurs, médiateurs, écoles, centres sociaux, etc.), avec une participation entière du personnel de proximité, en égalité de posture avec les autres acteurs locaux,
- Des soutiens individuels de gardiens, en lien avec les organismes employeurs (notamment via des permanences d'écoute),
- Un accompagnement sur des thèmes spécifiques : santé psychique et logement, économies d'énergie et baisse des charges, collecte sélective des déchets,
- Une expression des gardiens sur leur métier et sur leur travail (communication et pédagogie).

Vers une organisation propice à une approche intégrée entre sécurité, prévention et gestion urbaine : l'expérience de la Ville de Rennes

Pour conforter des pratiques visant une meilleure coordination entre démarches de gestion urbaine, prévention de la délinquance et tranquillité publique, les collectivités locales sont amenées à faire évoluer leurs modalités d'organisation dans un souci de cohérence entre une stratégie et des intentions, la conduite de l'action sur le terrain et une architecture des services plus favorable.

Un objectif de territorialisation de l'action municipale

Dans cette perspective, la Ville de Rennes s'est engagée depuis une dizaine d'années dans une refonte de son organisation interne avec, pour objectifs, une plus grande coordination entre les politiques urbaines et sociales menées sur son territoire et un rapprochement des professionnels intervenant dans le cadre de ces politiques. Il s'agit de permettre une meilleure adéquation des politiques menées dans les quartiers avec les besoins des habitants.

Cette évolution a notamment concerné les champs de la gestion urbaine de proximité, de la prévention de la délinquance et de la sécurité, pour lesquels la Ville considérait indispensable de rechercher une plus grande cohésion et articulation au service d'une action territoriale plus efficiente. Elle s'est traduite, en 2010, par la création d'une direction de la Tranquillité Publique et de l'Action Territoriale qui regroupe la police municipale, la prévention de la délinquance et la médiation, les 6 directions de quartiers, les prestations à la population et le commerce de proximité, et coordonne la gestion urbaine de proximité. Il s'agissait de rapprocher les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance, historiquement clivées dans des logiques professionnelles différentes (optique souvent sécuritaire pour les premières et approche plus sociale pour les secondes), une articulation limitée existant par exemple avant 2010 entre le CLSPD et l'action de la police municipale. La volonté était également d'inscrire la politique de sécurité dans une optique de renforcement de la cohésion sociale et de sortir d'une approche souvent « hors sol » de la prévention de la délinquance pour l'inscrire dans une stratégie territoriale plus forte.

Ce rapprochement de différents services au sein de la direction de la Tranquillité Publique et de l'Action Territoriale permet de conforter et d'élargir le rôle des directions de quartiers et de mettre en œuvre les conditions d'une approche territoriale commune sur les situations à problème pour bénéficier des compétences de chaque service et être en mesure de construire des solutions intégrées à la fois sur la sécurité, la dimension préventive, l'aménagement et la gestion de l'espace public. Ainsi, par le biais de l'intervention des directions de quartiers, les exigences de la prévention situationnelle sont progressivement intégrées dans les aménagements de l'espace public.

Les déclinaisons de l'articulation GUP/prévention/sécurité

Les directions de quartiers sont devenues les lieux du croisement des dimensions de la gestion urbaine de proximité et de la prévention de la délinquance. Ainsi, elles coordonnent à la fois les cellules de veille et les instances d'amélioration de la gestion urbaine. Cette approche territoriale de proximité se révèle pertinente pour la prise en compte des situations locales et la recherche de solutions adaptées, tout en conservant une cohérence générale d'intervention à l'échelle du territoire communal.

Deux conditions apparaissent essentielles pour l'articulation entre gestion urbaine, sécurité et prévention :

- la limitation des interlocuteurs et des dispositifs pour assurer l'efficacité des démarches. Ainsi, les dimensions de sécurité, tranquillité publique et médiation sont inscrites dans la charte de GUP rennaise 2011-2014, sans être portées par des dispositifs spécifiques : elles sont portées par le CLSPD et les cellules de veille animées par les directions de quartier.
- l'association, a contrario, de l'ensemble des acteurs confrontés au problème posé et nécessitant une réponse opérationnelle adaptée.

Plusieurs démarches d'adaptation des modes d'intervention ont été mises en œuvre par la Direction de la Tranquillité Publique et de l'Action Territoriale, permettant de produire des effets significatifs en termes de tranquillité et d'amélioration du cadre de vie.

- **L'adaptation de la collecte des encombrants** : cette compétence a été transférée à la Communauté d'Agglomération Rennes Métropole qui a mis en place une collecte sur les 37 communes de l'agglomération avec une rationalisation des principes d'intervention. Ces principes de gestion généraux ont évolué sur le territoire rennais pour s'adapter aux situations locales et aux usages :
 - les principes de collecte ont été maintenus, tout en laissant place à des opérations ponctuelles, appelées « Tritout », mettant à disposition des bennes dans les quartiers rennais. Les directions de quartiers ont assuré l'installation des bennes et l'animation des opérations en lien avec les agents de proximité des bailleurs,
 - des postes de référents territoriaux ont été créés par Rennes Métropole. Ils interviennent sur le terrain avec les équipes de propreté de la Ville de Rennes, avec les agents de proximité des bailleurs pour la bonne tenue des points d'apport volontaires et avec la police municipale, qui intervient en soutien pour constater les infractions et verbaliser.Au-delà, la Direction de la Tranquillité Publique et de l'Action Territoriale est en charge du pilotage de plusieurs dispositifs contribuant à l'articulation entre gestion urbaine, sécurité et tranquillité publique.
- **Une Mission de régulation et de veille du cadre de vie : les correspondants de nuit** : la Ville de Rennes est coordinatrice d'un groupement réunissant les 4 bailleurs sociaux et les associations de locataires sur la ville, répondant à la volonté municipale de développer une présence humaine en matière de médiation et de prévenir les conduites à risques sur les horaires et dans les espaces les plus sensibles.

Chaque soir, de 18h à minuit, des « correspondants de nuit » assurent une mission de présence itinérante dans les parties communes des immeubles et sur l'espace public des quartiers où ils interviennent. Le service est porté par un prestataire extérieur.

La visibilité des correspondants de nuit contribue à la prévention des comportements générateurs du sentiment d'insécurité (incivilités et petite délinquance) et du sentiment d'insécurité lui-même.

Les correspondants de nuit interviennent dans un cadre réglementaire : ils peuvent être amenés à effectuer des rappels à la règle lors d'une intervention. Il ne s'agit pas d'une sanction, mais du rappel de certaines règles de bases de la vie en collectivité ou des points de règlement intérieur des immeubles (contrats de location, loi). Les correspondants de nuit doivent être à même d'anticiper les situations, et de repérer des dysfonctionnements de gestion urbaine, d'orienter les habitants vers les services concernés (police nationale, CDAS, bailleur, associations), d'alerter les services compétents par l'intermédiaire de l'équipe de jour.
- **Une Mission de veille sociale territoriale** : les notes remontées par les correspondants de nuit sont centralisées par une cellule de veille. Elles donnent lieu à une analyse quantitative (nombre d'interventions, type, horaires) et qualitative (publics concernés, issue des interventions, partenaires sollicités, thématiques abordées, dégradations observées). Lorsqu'un fait ou une situation semblent préoccupants (violences, regroupements inhabituels, tensions chez les habitants...), les correspondants ont une fonction d'alerte. Ils doivent être également une force de proposition en formulant des préconisations. La Ville décide, alors, des suites à donner (action ciblée, relais d'information auprès des partenaires).
- **Le Développement de la médiation par les habitants** : une formation à destination des habitants a été organisée pour les sensibiliser à la gestion des conflits, avec un double objectif : transmettre des outils complémentaires, supports à la gestion de la vie en collectivité, et les positionner dans un rôle de responsable vis-à-vis de la collectivité et relais vis-à-vis des partenaires.

Six habitants ont participé à cette formation, dont le bilan est globalement positif. Une demande de renouvellement de cette initiative, permettant à la fois un approfondissement pour les habitants-référents, mais également d'étendre cette action à d'autres habitants a émergé et est à l'étude.
- **La conduite d'une recherche-action sur les troubles de voisinage** : menée par le GIS CrimSo (criminologie et société), et en partenariat avec des bailleurs, l'ESH et la Ville de Rennes, cette étude part de l'observation des problèmes rencontrés et de leur traitement actuel afin de dégager les principes et moyens d'intervention face aux phénomènes de nuisances et troubles de voisinage. Ce travail repose principalement sur les agents du bailleur social (responsables d'agences, agents de proximité) qui implique aussi les agents municipaux (propreté, voirie, jardins) et les habitants.

La méthodologie de la recherche-action a compris :

- 2 réunions de l'atelier regroupant les agents du bailleur, complétées par 2 réunions de l'atelier rassemblant les gérants d'immeubles prestataires de services : description des situations d'incivilités rencontrées, leurs traitements, les limites des interventions, les perspectives pratiques envisageables,
- 2 réunions avec des habitants volontaires sur chacun des 4 sites retenus : un site ancien sans problème notable, un site ancien avec des incivilités bien installées, un site ayant récemment été rénové, un site nouveau qui présente des premiers signes d'incivilités.

Les premiers enseignements de la recherche-action se situent sur différentes dimensions :

- une difficulté à caractériser clairement le terme « incivilité » : impolitesse, salissures, vandalisme, atteintes aux biens, injures, infractions au code de conduite, à la propreté, manque de savoir-vivre. Cette forte disparité s'explique par les fonctions, l'âge, la proximité, les ressentis, les seuils de tolérance de chacun,
- le désengagement citoyen des habitants associé à un manque de responsabilité des individus. Sont pointées également des catégories n'ayant pas participé à ces rencontres : les jeunes, les étrangers, les nouveaux arrivants,
- des difficultés à établir clairement des responsabilités, dans la mise en application des sanctions adaptées, ainsi que des besoins d'écoute, de médiation.

La recherche-action se poursuit aujourd'hui avec l'organisation de 3 ateliers « d'avoisinage » afin d'élaborer une vision partagée du bien commun : affiner la lecture des différentes modalités de régulation sociale en jeu dans les incivilités (lois, règles, conventions, usages), dégager les principes d'une différenciation des sanctions, mieux définir les responsabilités de chacun des acteurs concernés - habitants ou professionnels.

Au prisme de l'expérience rennaise, les limites dans l'articulation GUP/prévention de la délinquance/sécurité

L'association des habitants fonctionne bien sur le plan du repérage de l'incivilité ou de la délinquance. Elle est, néanmoins, plus délicate dans l'objectivation d'un diagnostic, les représentations prenant souvent le pas sur la réalité rencontrée.

De même, les thématiques de la sécurité ou de la prévention nécessitent une expertise avérée et une capacité à se projeter, qui est souvent complexe pour les habitants. Ceux-ci ne sont pas suffisamment outillés, pour le moment, pour s'inscrire dans les perspectives techniques d'aménagement, de médiation ou d'accompagnement social etc. que suppose la prise en charge de ces difficultés.

Une difficulté réside également dans la prise en compte d'une temporalité longue pour la mise en œuvre des actions préconisées. D'autre part, les cellules de veille par quartier font cohabiter institutions, associations, bailleurs et habitants référents. Les échanges restent parfois « superficiels » si les uns et les autres se cantonnent à leur pré carré. L'engagement de ce travail partagé exige ainsi de penser et mettre en œuvre des espaces de délibération publique viables et efficaces, où chaque partie écoute et module ses préoccupations suivant l'intérêt collectif.

La gestion urbaine devrait permettre idéalement d'estomper les frontières existantes entre les champs professionnels et habitants. Il n'en demeure pas moins que sur certains aspects très techniques, les logiques d'intervention ne s'accordent pas toujours ou que les institutions ne peuvent dépasser leur responsabilités de gestion et domaines de compétence, ce qui est toujours difficile à appréhender pour un habitant.

Gérer, prévenir, sécuriser ? L'espace public en question

Le cheminement du groupe de travail a conduit à ouvrir une réflexion collective sur un objet situé à la croisée des logiques stratégiques et opérationnelles des démarches de gestion urbaine, de prévention de la délinquance et de sécurité : l'espace public.

La prévention situationnelle en a constitué l'angle d'approche. Le regard critique développé par Paul Landauer, architecte et intervenant lors du dernier atelier, a invité à dépasser la seule visée descriptive et opérationnelle des démarches de prévention situationnelle pour interroger l'espace public, qui, dans son objet même, représente un enjeu fondamental pour penser et mettre en pratique une approche architecturale, urbaine et sociale considérant à la fois les préoccupations de gestion des espaces, de prévention de la délinquance et de sécurité.

Les différentes approches de la prévention situationnelle

Depuis les années 1960, à l'échelle internationale, la sécurité a pris une place grandissante dans l'architecture et l'urbanisme. Cette rencontre s'est concrétisée par la naissance et le développement d'une théorie : la prévention situationnelle ou situational prevention (terme anglo-saxon original). Cette théorie, parfois opposée à l'approche dite de prévention sociale, existe depuis plus de 40 ans aux Etats-Unis et en Angleterre. Elle a été découverte en France, beaucoup plus récemment, il y a 10 ou 15 ans. On y fait de plus en plus référence sans pour autant maîtriser les tenants et les aboutissants des doctrines initiales anglo-saxonnes.

L'idée fondatrice de la prévention situationnelle est de limiter, par des aménagements appropriés de l'espace, les opportunités de passage à l'acte par les délinquants. En lien avec la tendance soulignée ci-avant, il s'agit donc bien d'ériger la sécurité au titre de question architecturale et urbaine. Ce fait n'est d'ailleurs pas totalement nouveau, les logiques idéologiques et opérationnelles des extensions haussmanniennes à Paris, à partir du milieu du XIX^{ème} siècle, répondaient, par exemple, notamment, à un enjeu de sécurisation de l'espace urbain. La (re)découverte contemporaine de la sécurité dans l'aménagement de l'espace relève pourtant d'une démarche quelque peu différente puisqu'il ne s'agit pas tant de faciliter les interventions des forces de l'ordre que de développer la capacité des habitants et des usagers à prendre eux-mêmes en charge le contrôle partagé de leurs espaces.

- **Jane Jacobs, *The Death and Life of Great American Cities* (1961)** : militante, auteure et philosophe de l'urban, Jane Jacobs propose, au début des années 1960, une critique des conceptions modernes de l'architecture et de l'urbanisme ayant cours aux États-Unis. Ainsi, argumente-t-elle que la politique fédérale de rénovation urbaine, en particulier, participe à la dislocation des communautés, en remettant en questions les liens sociaux fondant l'urbanité nord-américaine. Sa remise en cause de la rationalité urbanistique majoritaire de l'époque s'inscrit également dans la recherche d'une sociabilité urbaine, permettant de réduire les comportements déviants, les phénomènes de délinquance et le développement de l'insécurité urbaine, tous trois accrus, si l'on s'en réfère à sa théorie, à l'affaiblissement des organisations communautaires et de ses conséquences en matière de pratiques citadines. Son travail invite à prendre en considération la surveillance naturelle des espaces par

les habitants, la délinquance ne résultant pas, dans son esprit, d'un manquement des forces de l'ordre, mais d'un abandon ou d'un déficit de solidarité de voisinage.

Pour finir, elle présente quelques principes clés dans l'aménagement urbain :

- elle réfute le fonctionnalisme et souhaite un usage mixte des espaces afin d'assurer une utilisation de la rue et de l'espace public à différents temps de la journée et par une pluralité de groupes sociaux,
- elle soutient une architecture sensible, favorisant des blocs de petite taille et la circulation piétonne,
- elle milite pour une hétérogénéité architecturale au sein des quartiers,
- elle défend une ville dense.

- **Oscar Newman, *Defensible Space* (1972)** : dans son livre, Oscar Newman fait un lien direct entre prévention de la criminalité, sécurité et aménagement de l'espace. À partir d'observations des housing projects (HLM), il avance que l'augmentation des faits de délinquance est liée à la dépersonnalisation des quartiers et à des formes d'habitat empêchant un contrôle de la communauté et des individus sur leur environnement de vie. Il aboutit ainsi à l'idée que la criminalité et la délinquance peuvent être contrôlées et réduites grâce à l'aménagement urbain et aux formes architecturales.

L'« espace défendable » qu'il propose s'articule autour de quatre facteurs :

- territoriality (territorialité), entendue comme le comportement de défense de son territoire, reposant sur le postulat que l'habitat est sacré et inviolable,
- natural surveillance, basée sur le lien entre les caractéristiques physiques de l'environnement et la capacité des résidents à exercer une surveillance sur les espaces,
- image, soutenant que l'architecture et l'aménagement spatial participent à insuffler un sentiment de sécurité,
- milieu, soit l'ensemble des composantes d'un quartier participant à sécuriser symboliquement ou pratiquement l'environnement urbain (un commissariat de police, un centre commercial actif...).

Cette théorie s'est largement diffusée et a impacté assez fortement l'urbanisme opérationnel étatsunien puis nord-américain, européen et mondial. Elle reprend tout à la fois le principe du « close » - déjà mis en œuvre à Radburn en 1929 pour favoriser les solidarités de voisinage - et un principe d'organisation hiérarchisée en fonction des degrés de surveillance exercés par les habitants.

- **Barry Poyner, *Beyond Defensible Space* (1975)** : dans son ouvrage, Barry Poyner s'inscrit dans la lignée des travaux menés par Oscar Newman. Il propose d'aller plus loin en soumettant entièrement l'aménagement spatial et les espaces urbains pour permettre une vue dégagée depuis les logements sur l'ensemble des espaces et des équipements publics. L'organisation du domaine public est ainsi complètement subordonnée à l'organisation du domaine privé. L'application de ses théories relève de ce que nous pourrions appeler, aujourd'hui, l'urbanisme sécuritaire.
- **Alice Coleman et le cas du quartier Mozart Estates à Londres (1983)** : théoricienne britannique de la prévention situationnelle, Alice Coleman a mis en pratique ses idées au travers d'un projet de rénovation du quartier londonien de Mozart Estates. Le groupe d'architectes et d'urbanistes avec lesquels elle travaille sur ce projet a mis en place une intervention sur l'ensemble urbain constitué d'une vingtaine de petits immeubles et d'une trentaine de maisons individuelles, pour limiter les faits de délinquance et d'insécurité, attribués, de fait, aux formes physiques. Leur intervention se traduira par la limitation des circulations piétonnes, la mise en place d'accès uniques aux immeubles, la délimitation stricte des cheminements piétons, la fin des « coins perdus » et des espaces vides favorisant les regroupements...
Au total, le projet invite à recentrer la vie locale sur les espaces privés, à limiter les intrusions et à favoriser un entre soi, censé être protecteur. Il s'agit, notamment, de mieux connaître ses voisins pour mieux identifier les « étrangers ».
La privatisation des espaces en pied des immeubles, destinée à limiter l'étendue des espaces publics, anticipe sur le principe de résidentialisation, généralisé depuis une quinzaine d'années dans la plupart des démarches de rénovation urbaine françaises.

Les modèles de sécurisation de l'espace : les stades et les aéroports

Ces vingt dernières années, le trio architecture, urbanisme et sécurité s'est fortement développé autour d'un principe nouveau majeur, qui n'a plus rien à voir avec l'organisation d'une surveillance par les habitants et les usagers. Il s'agit de l'articulation de l'enjeu sécuritaire à la question de la mobilité et des déplacements. À partir de ce postulat a émergé un modèle urbanistique venant contrecarrer celui, historique, de la protection (la ville forteresse). Ainsi, à la protection d'un dedans vis-à-vis d'un dehors s'est substituée la gestion des flux.

Deux figures architecturales ont grandement mis en pratique cette évolution : les stades et les aéroports.

Ces types de construction se sont ainsi érigés comme les nouvelles figures spatiales de la sécurité. Les principes urbanistiques les supportant sont les suivants :

- la séparation complète des flux et des parcours de manière à limiter les opportunités de croisement,
- l'emboîtement de « périmètres de sécurité » : les périmètres de sécurité découpent l'espace entre zones publiques, zones intermédiaires et zones sécurisées. Ils mettent donc en pratique l'idée de sas comportant des permissions (ou interdictions) et une gestion des entrées dans les différentes zones, remettant ainsi en cause l' ancestrale distinction entre domaines public et privé,
- le remplacement du contrôle panoptique par celui de certains points stratégiques.
- une large adaptabilité de l'espace et le renouvellement continu des aménagements.

Les principes défendus par ce « nouvel » urbanisme sont ainsi en contradiction avec ceux promus traditionnellement par la prévention situationnelle. L'essentiel n'est pas d'organiser les lieux pour déterminer les comportements mais de constituer un espace d'évitement, destiné à empêcher toute forme de confrontation, et donc de solidarisation entre les usagers.

Les principes mis en œuvre dans les projets d'envergure que sont les stades et les aéroports se sont diffusés dans l'habitat et l'urbanisme plus conventionnel, érigeant ainsi l'idée d'un contrôle de l'utilisation de l'espace public sous couvert, notamment, du principe de précaution. Un nombre croissant de normes encadre, ainsi, l'activité architecturale et urbanistique, celles recouvrant la prévention de la délinquance et la sécurité étant les derniers nés de l' « arsenal » réglementaire régissant la construction et l'aménagement. La LOPS, votée en 1995, fait figure, dans cette optique, de première loi posant la question de la sécurité des biens et des personnes dans la conception des projets. Elle s'est concrétisée dans l'obligation des études préalables de sûreté et de sécurité (ESSP) appliquée depuis quelques années à tous les aménagements et équipements d'une certaine importance. Ses effets se font pourtant sentir à toutes les échelles de la ville, le registre sécuritaire étant devenu une part conséquente des cahiers des charges transmis aux architectes.

L'aménagement de l'espace est de ce fait promu au titre de « médiateur anonyme », censé prévenir et empêcher des comportements et faits jugés contraire à la vie urbaine. Faute de véritable réflexion critique sur le sujet, on en reste le plus souvent aux principes énoncés plus haut, principalement hérités des stades et des aéroports. Or le moins que l'on puisse dire est que ce modèle n'est pas favorable au développement d'un espace public convivial, propre aux échanges et à la rencontre.

Architecture et sécurité : postures et pratiques

Refuser la contrainte

Une majorité des opérateurs de projets, et en premier lieu des architectes refuse la prise en considération de la dimension de sécurité et de prévention de la délinquance. Cette position peut être expliquée par plusieurs facteurs : un refus idéologique face à la menace de la « ville sécuritaire », la préservation de l'idée selon laquelle l'architecture a trait davantage au geste artistique qu'à l'aménagement d'environnements urbains, le manque de compétences (dû à la « nouveauté » de cette contrainte et au déficit de formation sur ce sujet)... Un stigmate de ce « déni » est la fermeture, sans autre forme de procès, d'espaces conçus à l'origine pour être ouverts.

Intégrer la contrainte

A contrario, certains urbanistes et architectes font le choix d'intégrer complètement la contrainte sécuritaire. Ils suivent ainsi une logique d'application quasi stricte des principes de sécurité énoncés plus haut, en limitant la création d'espaces publics utilisables, en séparant les flux et en proposant des formes architecturales et urbaines d'emblée « résidentialisées », intégrant les contrôles d'accès.

Faire de la sécurité une question architecturale

Les deux positions révélées ci-avant n'apparaissent pas satisfaisantes et relèvent d'une vision antagoniste entre, d'un côté, le renvoi de la question sécuritaire hors du champ architectural et urbanistique et, de l'autre, l'intégration pleine des principes de sécurité au risque d'une réduction des usages sur l'espace public et des potentialités d'échange.

La question est donc d'envisager comment il est possible de concilier la contrainte de sécurité, conséquence d'une demande politique et sociale, et l'urbanité, ferment de la vie urbaine et de ce qui « fait ville » (et donc communauté d'existence ou tout du moins de co-existence). Trois conditions semblent alors nécessaires :

- ruser : travailler sur les délimitations de l'espace sans toutefois fermer et créer des ruptures trop extrêmes entre public et privé, et garantir des possibilités de rencontres,
- révéler : ne pas cacher les dispositifs de sécurité mais, au contraire, favoriser une prise de conscience de leurs effets,
- ouvrir : sécuriser les espaces en encourageant les usages partagés et mixtes plutôt qu'en multipliant les dispositifs séparatifs.

La proposition de l' « entre-deux » s'inscrit donc dans une volonté de dépassement : architectes et urbanistes doivent prendre en main le volet sécurité dans les projets.

Deux exemples de projets conciliant contraintes de sécurité et vision architecturale ouverte

Fosses - Projet de rénovation urbaine

Assembler les espaces libres pour faire une place

La Ville de Fosses a lancé il y a 10 ans un projet de rénovation urbaine. La particularité de ce site val d'oisien est alors l'absence d'un réel centre-ville. Historiquement, le village s'est développé autour de la gare SNCF. Avec la construction du grand ensemble dans les années 1970, la mairie et les services publics ont élu domicile à proximité du nouveau quartier, sans toutefois bénéficier des attributs nécessaires pour constituer un centre-ville.

Le projet de rénovation urbaine a donc la particularité de s'attacher à la création d'un centre-ville. Dans cette optique, il est décidé de constituer une place, symbole majeur de la centralité et vecteur de vie sociale. L'édification d'une place dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine représente, à l'échelle du Plan National de Rénovation Urbaine, une option politique et urbaine singulière, pour ne pas dire exceptionnelle. En effet, la requalification des espaces publics et particulièrement, le développement des places restent un angle mort dans la plupart des projets menés, à cause, en grande partie, des problématiques d'insécurité. Les acteurs supposent ainsi que la création d'espaces libres et l'incitation à l'appropriation de l'espace public local se traduira par le renforcement des problématiques souvent déjà existantes en matière d'usages exclusifs de l'espaces, d'incivilités ou même d'insécurité. Ici, le pari a donc été inverse. Dégager un espace, faciliter l'émergence d'un espace public majeur à l'échelle du quartier et de la ville, ont constitué les points d'appui du projet. D'une logique généralement défensive, la Ville a préféré miser sur la régulation des questions de sécurité par l'espace public et ses usages.

Redonner un usage à l'espace public
Brest - Quartiers de Lambazellec et Kerourien

Sous l'impulsion du bailleur social Brest Métropole Habitat (OPAC de Brest), est envisagée, il y a 7 ans, la requalification de deux quartiers avec comme intention première, la résolution de problématiques d'insécurité et des usages détournés de halls d'immeubles et d'espaces publics. Le bailleur mandate ainsi l'agence de Paul Landauer pour réfléchir à des projets urbains visant une régulation des usages.

Les dysfonctionnements recensés sur le premier quartier étant liés à des squats de halls servant de base de deal, une réponse urbanistique pourrait consister à « résidentialiser » les immeubles, afin de protéger les espaces privatifs des intrusions. De fait, les observations réalisées sur place, ainsi que les analyses du fonctionnement du quartier réalisé à partir de son plan masse, donnent une indication importante. Le lieu problématique est inclus dans un espace très fréquenté du quartier, où les habitants circulent, notamment pour accéder aux transports et au centre-bourg situés à proximité. Le quartier ne comprend pas d'espace public véritable, compte tenu des nombreuses places de stationnement.

L'idée du projet germe donc de ce point de vue : l'absence d'espaces publics appropriables. Ainsi, plutôt qu'une logique défensive, promue par la résidentialisation, le choix est ici d'ouvrir l'espace public et de le rendre utilisable : créer les conditions de rencontre entre habitants, permettre un arrêt des piétons sur cet espace, générer un espace de vie.

L'intervention urbaine et architecturale s'est ainsi soldée par une requalification de l'espace et des aménagements relativement mesurés :

- une réorganisation des rues et des parkings (sans perte de places de stationnements) de manière à privilégier le confort des piétons,
- la création d'une place comprenant un banc afin d'inviter les habitants à l'investir et y « stationner ».

Très rapidement, les acteurs locaux ont observé l'appropriation de cet espace par les habitants. L'OPAC a par ailleurs constaté une baisse conséquente des problèmes d'usages repérés auparavant. La problématique de départ concernant l'utilisation d'un hall pour des activités illicites a donc été résolue par des aménagements légers et non défensifs permettant l'appropriation de l'espace public. Si ces activités se sont probablement déplacées, il n'en reste pas moins que l'objectif de réintroduire des usages collectifs au cœur du quartier a été atteint.

Dans un esprit similaire, une intervention a également pris forme dans le deuxième quartier, pourvu d'un centre social. Il était sujet à des usages exclusifs de l'espace public par des groupes de jeunes. Les voies et les places de stationnements ont été réorganisées et un parvis devant le centre social a été créé, libérant un espace bénéficiant de bancs. Il s'agissait d'accroître la visibilité du centre social, qui dispose par ailleurs d'un espace supplémentaire pour développer des activités en plein air et d'inviter les habitants à utiliser véritablement les espaces publics, strictement pensés à l'origine, comme des lieux de passage et de stationnements automobiles. Les effets de cette intervention se sont également avérés très positifs.

